

Fédération Française d’Aviron

Avenant n°1 – saison sportive 2023

ERRATUM
Version du 5 janvier 2023

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l’équipe de France Senior

1) Préambule

La Fédération Française d’Aviron est totalement investie aux côtés de l’équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors des Jeux Olympiques de Paris. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l’équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d’atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l’aide de l’État et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer les Jeux Olympiques avec détermination, rigueur et ambition.

Pour mémoire, le projet fédéral pour l’olympiade 2021/2024 fixe un objectif de trois à quatre médailles avec une qualification de six à huit bateaux.

Ces règles de sélection 2022-2023 pourraient faire l’objet de modifications liées à l’évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, la FISA, le CIO.

2) Processus de sélection

Le document “*stratégie pour la haute performance et le haut niveau et grands principes de sélection 2022-2024*” édité par la Fédération Française d’Aviron, et approuvé par le comité directeur du 19 février 2022, est le texte de référence pour toute la durée de l’olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France senior doit se conformer aux “Grands principes de sélection en équipe nationale” tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Championnats du Monde de Belgrade 2023.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 10 décembre 2022 (à confirmer).

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

3) Restrictions de participation aux épreuves nationales

Les rameuses et rameurs senior retenus à l’issue du stage de Soustons, 16 au 29 avril 2023, pour la saison internationale ne sont pas autorisés à participer :

- au championnat de France FFSU,
- **au championnat de France sprint,**
- au championnat de France d’aviron de mer,
- au championnat de France de sprint de plage.

La liste des rameuses et rameurs retenus dans le pré-collectif sera diffusée le 2 mai 2023.

4) Dispositions générales

4-1) Convention individuelle

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

4-2) Surveillance Médicale Réglementaire

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2023.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive dans le système de localisation ADAMS.

5) **Règles de sélection**

5-1) Sélection individuelle

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront transmettre régulièrement leur données d'entraînement via l'application proposée par l'encadrement pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2022, ceux des tests en bateau, les performances ergométriques de la saison en cours et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière du 13 novembre,
- du test à l'ergomètre du 7 décembre (2000m) (à renseigner impérativement sur la plateforme de l'évaluation fédérale)
- du championnat de France ou d'Europe indoor, ou test ergométrique du 28 janvier,
- du test à l'ergomètre du 25 février (5000m), (à renseigner sur **la plateforme** de l'évaluation fédérale)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars (sauf groupe en stage au Lago Azul),
- du test à l'ergomètre du 25 mars (2000m), à renseigner sur **la plateforme** de l'évaluation fédérale
- des championnats interrégionaux du 1 et 2 avril. Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement. Les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts. A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à augmenter les qualifiés par zone.
- du championnat de France en bateaux courts du 14 au 16 avril à Cazaubon, (pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère)).

Les rameurs(ses) poids légers doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. L'encadrement tiendra compte de cette gestion pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages. Il est donc demandé de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 60 kg,
- championnat de France ou d'Europe Indoor ou test ergométrique du 28 janvier, application de la réglementation FISA : ≤ 61,5 kg,
- test à l'ergomètre du 25 février (5000m) : ≤ 61,5 kg,
- tête de rivière du 12 mars : ≤ 59,5 kg,
- test à l'ergomètre du 25 mars (2000m) : ≤ 59,5 kg,
- championnat de France bateaux courts : ≤ 59 kg.

Pour ce qui concerne les hommes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 74 kg,
- championnat de France ou d'Europe Indoor ou test ergométrique du 28 janvier, application de la réglementation FISA : ≤ 75 kg,
- test à l'ergomètre du 25 février (5000m) : ≤ 74 kg,
- tête de rivière du 12 mars : ≤ 73 kg,
- test à l'ergomètre du 25 mars (2000m) : ≤ 73 kg,
- championnat de France bateaux courts : ≤ 72,5 kg

5-2) Sélection collective

La sélection collective débute à l'issue du stage de Soustons, 16 au 29 avril 2023, Des confrontations pourront être réalisées en 2-, 4-, 2x et 4x, chez les femmes et chez les hommes autant que de besoin. Des rameurs ou rameuses qui n'auraient pas performé au championnat de France bateaux courts mais qui auraient réalisé des performances significatives lors du chemin de sélection pourront être convoqués pour ces parcours.

A l'issue du stage de Soustons le comité de sélection de la FFA se réunira pour valider un pré- collectif.

La sélection collective se poursuivra avec :

- le Championnat d'Europe (Bled - 27 et 29 mai). Suite à ce championnat le Comité de Sélection se réunira pour déterminer le collectif des compétitions suivantes (Varèse, Lucerne).
- la Coupe du Monde II (Varèse – 16 et 18 juin),
- la Coupe du Monde III (Lucerne – 7 et 9 juillet). Suite à cette étape, le Comité de Sélection se réunira pour statuer sur différents choix possibles en vue des Championnats du Monde de Belgrade.



Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National